

AVIS DE DÉPLACEMENT INTRACOMMUNAL D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE BASTIA

Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures
(article 70)

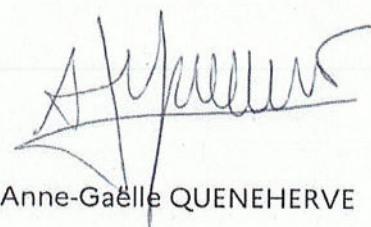
Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs
manufacturés modifié
(articles 19-1 à 19-4)

Décret n° 2025-863 du 29 août 2025 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs
manufacturés
(article 17)

Par arrêté municipal du 13 janvier 2025, le Maire de la commune de Bastia a autorisé le déplacement
intracommunal du débit de tabac ordinaire permanent n° 2020137M, anciennement situé au 2 rue Abbatucci,
20200 Bastia, vers le lieu-dit 13 boulevard du Général de Gaulle, donnant aussi au 40 boulevard Paoli, 20200
Bastia.

Fait à AJACCIO, le **05 NOV. 2025**

L'Administratrice des douanes,
Cheffe de la circonscription de Corse,



Anne-Gaëlle QUENEHERVE